

09 OCT. 2019

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

LE MINISTRE

Paris, le 07 OCT. 2019

N/Réf : CE 0818904
V/Réf : L/MM - 2019-08-23

Monsieur le Député,

Par courrier en date du 23 août 2019, vous avez appelé mon attention sur la situation de la Chambre d'agriculture de la Lozère et des Chambres d'agriculture de France dans le contexte de la baisse programmée du montant de la taxe pour frais de Chambre pour 2020.

Une baisse du plafond des recettes fiscales affectées au réseau des Chambres d'agriculture est effectivement envisagée dans le cadre du Projet de Loi de Finances 2020.

Cette baisse du plafond de la taxe pour frais de Chambre permettra une diminution de la pression fiscale sur les contributeurs à cette taxe, payée essentiellement par les agriculteurs. En effet, elle conduit, en 2020, à une diminution d'environ 45 millions d'euros du montant de la taxe prélevée sur les assujettis, dans le cadre d'une baisse de 15 %.

Compte tenu de l'ensemble des ressources dont disposent par ailleurs les Chambres d'agriculture, une telle baisse de 15 % de la Taxe Additionnelle à la Taxe sur le Foncier Non Bâti correspondrait à une réduction de 6 % des ressources globales du réseau des Chambres d'agriculture.

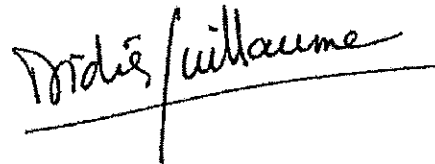
.../...

Monsieur Pierre MOREL A L'HUISSIER
Député de la Lozère
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

Les préoccupations des Présidents de Chambres, à l'annonce de cette baisse programmée du niveau de la taxe, sont compréhensibles. Cependant il est nécessaire que le réseau des Chambres d'agriculture participe également à l'effort de réduction des dépenses publiques. Pour rappel, un effort important a déjà été demandé aux autres Chambres consulaires depuis 2013. Depuis cette date, en plus des prélèvements exceptionnels, la baisse des plafonds des Chambres de Commerce et d'Industrie et des Chambres des métiers a été respectivement de 53 % et de 13 %, alors que celle appliquée aux Chambres d'agriculture a été limitée à hauteur de 2 % seulement.

A l'instar des autres Chambres consulaires, les Chambres d'agriculture devront engager une réduction de leurs coûts, mettre en place des mesures de rationalisation de leur organisation et se montrer plus sélectives dans leurs investissements. Ces efforts leur permettront de maintenir un haut niveau de service aux agriculteurs, aux propriétaires forestiers et aux territoires ruraux, et d'accompagner en particulier la transition agro-écologique de notre agriculture qui est en cours.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, reading "Didier Guillaume". The signature is written in a cursive style and is positioned above a horizontal line that extends across the width of the signature.

Didier GUILLAUME